

CARNETS SUR SOL

La place du législateur

Un moment de bonne humeur :

« De toute façon, le Conseil d'État n'a trouvé aucun motif qui permette, selon lui, l'interdiction totale. Donc nous ne sommes pas étendus sur les fondements », résume un des auteurs du projet de loi.

Que les honnêtes citoyens dorment en paix : les parlementaires ne perdent pas de temps à habiller les projets de lois inutiles. Pas la peine de figoler quand ça sert à rien, on est efficace.

[Source.]

Copyright : DavidLeMarrec - 2010-05-01 23:13:34